CHARLEROI
URBANISME

N° de dossier : CPURB/2026/0405.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de Monsieur Medy LAMBOT en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Le projet consiste en la rénovation de la façade avant du bâtiment par la mise en œuvre d'un système d'isolation thermique par l'extérieur avec finition en crépi décoratif dans des tons gris clair à : Rue de Gilly, 338 à 6010 Couillet.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.
Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 18 novembre 2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be

ANNEXE

CHARLEROI
URBANISME

Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0405.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

Monsieur Medy LAMBOT , a introduit une demande ayant trait à un bien sis Rue de Gilly, 338 à 6010 Couillet et cadastré 09 B 75G5.

Le projet consiste en : La pose d'un crépi de ton gris clair sur isolant en façade avant de l'habitation ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à révision ou à l'abrogation du schéma.
  Dans le cas présent, le crépi du ton gris envisagé n'est pas repris aux prescriptions qui précisent au point 2.1.4 que les matériaux d'élévation utilisés seront obligatoirement: la brique de terre cuite. ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) D.IV.40 du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **25/11/2026 (date début affichage) au 15/12/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Emeric BRASSEUR, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0405, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale , du 01/12/2026 au 15/12/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 05/11/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be